

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 13 mai 2014 à Paris, sous la présidence de Philippe MASSÉ, la Commission a

- adopté les comptes rendus des séances plénières des 8 et 9 avril 2014, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé une délibération relative aux consultations de sites et de réseaux. Au cours de la discussion, Catherine MALINIE est intervenue au nom de la DGESIP pour appuyer cette démarche.
- approuvé le calendrier 2014-2015 des réunions de bureau et des séances plénières.
- approuvé, sur proposition d'Agnès SMITH, diverses modifications dans des équipes d'audit.

Puis, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest – Académies de Nantes, Orléans-Tours et Rennes (habilitation à compter de la rentrée 2014)

Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA Centre Val de Loire)

. Avis favorable à l'accréditation, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, dans les 3 spécialités – Maîtrise des risques industriels – Sécurité et technologies informatiques – Génie des systèmes industriels* en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'Établissement devra transmettre, au plus tard le 1er Juillet 2016, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire faisant le point sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

. Avis favorable à l'accréditation, pour une durée restreinte à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Energie, risques et environnement*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2014/04-01)

Ecole nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'habilitation de l'établissement à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nantes,*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité Ingénierie logicielle, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

L'Établissement devra transmettre, au plus tard le 1er Juillet 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire faisant le point sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

(AVIS N° 2014/05-02)

Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

-Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'accréditation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2014/05-03)

Ecole navale (ENSC Rennes)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'accréditation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole navale*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2014/05-04)

Ecole supérieure du bois (ESB)

. Décision de renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure du bois*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'Etablissement devra transmettre, au plus tard le 1er Juillet 2016, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire faisant le point sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

. Décision de renouvellement, pour une durée restreinte à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure du bois*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(DECISION N° 2014/05-05)

ECAM Rennes Louis de Broglie

Décision de renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'habilitation de l'Etablissement à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé d'ECAM Rennes Louis de Broglie*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé d'ECAM Rennes Louis de Broglie, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Bretagne*

en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(DECISION N° 2014/05-06)

2/ Développement de l'apprentissage

Institut national des sciences appliquées Centre de Rouen (INSA Rouen)

Les documents sollicités lors la réunion du 13 novembre 2013 (AVIS N° 2013/11-03) ayant été reçus par le Greffe, la Commission confirme l'avis favorable à l'accréditation de l'Etablissement, pour une durée restreinte à 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, à délivrer le titre suivant :

-*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, en convention avec le CESI, spécialité Génie industriel,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2014/05-07)

André MORA